

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Bouligny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentées :

Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Affectation résultat
Compte Administratif Principal 2014

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu l'instruction M 14,

Vu le Compte Administratif 2014 approuvé en séance et notamment ces résultats,

Vu l'état des restes à réaliser 2014,

FONCTIONNEMENT

A Résultat de clôture de l'exercice 2014 + 1.498.936,17 €

INVESTISSEMENT

B **Solde d'exécution Investissement**

- D001 (besoin de financement) - 284.526,17 €
- R 002 (Excédent de financement)

C **Solde des restes à réaliser Investissement** + 79.709,00 €

D BESOIN DE FINANCEMENT 204.817,17 €

Affectation 314.817,17 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter au Budget Primitif 2015 la somme de **204.817,17 €** au compte 1068 (Section investissement-Recettes) afin de couvrir le déficit d'investissement.
- De reporter au Budget Primitif 2015 la somme de **284.526,17 €** au compte 001 (Déficit d'investissement).
- De reporter au Budget Primitif 2015 la somme de **1.184.119,00 €** au compte 002 (Excédent de fonctionnement)

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-026-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015